

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

Décision du 24 mars 2016 modifiant la décision du 25 juin 2007 fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT1607580S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code des transports, notamment son article R.4421-4;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure;

Vu la décision du 25 juin 2007 modifiée fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure;

Sur proposition du directeur des services de transport,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 25 juin 2007 susvisée est modifié comme suit :

Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC est nommée en qualité de membre titulaire de la commission au titre de représentante du ministre chargé des transports, président de la commission, en remplacement de M. Didier BEURAIN.

M. Éloi FLIPO est nommé en qualité de membre titulaire de la commission au titre de représentant de Voies navigables de France, en remplacement de M. Philip MAUGE.

Mme Cathy HENNION est nommée en qualité de membre suppléante de la commission au titre de représentante de Voies navigables de France, en remplacement de M. Éloi FLIPO.

M. Didier LÉANDRI est nommé en qualité de membre suppléant de la commission au titre de représentant des professionnels, en remplacement de M. Jean-François DALAISE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 24 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services de transport,
T. GUIMBAUD